



**COMMUNE de CHAMELET**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 22 septembre 2021**

**Date de convocation et d'affichage : 15/09/2021**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15**

**Président : Alain CHAMBRU, Maire.**

**Secrétaire élu : Florence MARTHINET**

**Membres présents à la séance :** Françoise PINATEL, Benjamin CHATELARD, Gaëlle FAYOLLE, Florence MARTHINET, Geneviève JACQUET, Patrice GARDETTE, Didier THEVENARD, Benoit MAZET, Yannick CARRION, Jean-Mael DESCHAMPS, Dany CRUCIFIX

**Membres absents excusés :** Pierre CALA (pouvoir à Patrice GARDETTE), Laetitia GIEN (pouvoir à Alain CHAMBRU), Bruno MORAT (pouvoir à Jean-Mael DESCHAMPS)

L'an deux mil vingt et un, le 22 septembre, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune de CHAMELET, sous la Présidence de Monsieur Alain CHAMBRU, Maire.

**ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation compte-rendu du conseil municipal du 8 Juin 2021.**
- **Syndicat Rhodanien du Câble (SRDC) - Délibération**
- **Personnel communal - Délibération**
- **Voirie / Travaux**
- **Questions diverses**

**Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.**

**Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2021, est adopté à l'unanimité.**

## EXAMEN DES DELIBERATIONS :

**N° 2021-09-01**

➤ **OBJET : Syndicat Rhodanien Du Câble (SRDC)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Rhodanien du Câble sollicite l'avis de la commune de Chamelet sur l'adhésion de la commune de Quincieux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**d'émettre un avis favorable à l'adhésion de la commune de Quincieux au Syndicat Rhodanien du Câble.**

**Adopté à l'unanimité**

**N° 2021-09-02**

➤ **OBJET : Adhésion au service de saisie des déclarations d'emploi**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir déclarer les créations / vacances d'emplois au Centre de Gestion, la commune doit adhérer au service dématérialisé par le biais d'une convention.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autorisation à signer cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**d'autoriser le Maire à signer la convention de dématérialisation des créations / vacances d'emploi.**

**Adoptée à l'unanimité**

**N° 2021-09-03**

➤ **OBJET : Création de poste d'adjoint administratif territorial et modification du temps de travail**

Monsieur le Maire expose au Conseil que jusqu'alors, le poste de Secrétaire de Mairie était pourvu par un Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet soit 35 h/semaine. Suite à la mutation du titulaire du poste, et compte tenu du profil de son remplaçant pressenti, il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs en transformant le poste existant comme suit :

- d'Adjoint Administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- en poste d'Adjoint Administratif Territorial

En outre, Monsieur le Maire précise que ce poste était ouvert sur un emploi à temps complet, soit 35 h /semaine. Compte tenu de l'évolution de cet emploi, il est proposé de le modifier en le ramenant de : 35 h / semaine à **28 h/semaine**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**d'émettre un avis favorable à la création du poste d'adjoint administratif territorial et à la modification du nombre d'heures.**

**Adoptée à l'unanimité**

➤ **OBJET : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. BISSON, Comptable Public, saisit la commune d'une admission au titre des non-valeurs pour un montant de 18.23 €, somme qui n'a pu être recouvrée auprès de l'entreprise ERA DMC Immobilier sur le Titre 212 émis en 2015.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

**d'émettre un avis favorable à l'admission en non-valeur de cette somme.**

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Questions diverses**

Patrice GARDETTE informe le conseil municipal que des devis ont été demandés suites aux dégradations sur la voirie causées par un orage. Ces devis viennent s'ajouter à aux travaux programmés pour l'année. Des choix techniques et financier devront être faits pour respecter le budget voté.

Alain CHAMBRU informe le conseil municipal qu'une promesse de bail a été signée à Mme TOURNOIS, pour un projet de maraîchage sur la commune.

La subvention au titre du plan de relance pour l'école numérique a permis l'achat d'équipements pour l'école publique.

L'assurance a versé la somme de 5 432 € en remboursement des dégâts occasionnés par ENEDIS en décembre 2020.

Geneviève JACQUET annonce au conseil municipal que la gazette d'automne sera bientôt prête à distribuer. La plaquette de présentation de la MARPA sera jointe à la gazette en prévision de son ouverture en septembre 2022.

L'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 28 novembre à 11h.

Florence MARTHINET informe le conseil que le rassemblement des voitures anciennes aura lieu tous les deuxièmes dimanche du mois.

Le repas des aînés aura lieu le vendredi 10 décembre.

Didier THEVENARD demande au conseil ce qu'il en est du projet de conseil municipal des jeunes. Gaëlle FAYOLLE propose de monter rapidement une commission de travail sur ce sujet.

Par ailleurs, suite à la commémoration des anciens combattants, Didier THEVENARD demande s'il serait possible d'amorcer un travail avec l'école. Gaëlle FAYOLLE lui transmettra les coordonnées de la directrice de l'école.

Dates à retenir :

Prochains CM le 15/11/2021, et le 17/01/2021

Vœux du Maire le 16/01/2021 à 11h.

La séance est levée à 21h30